ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution électromagnétique

Question écrite n° 59324

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'exposition de la population aux radiofréquences. En effet, une étude récente, publiée par la revue « Environnement international », relate des tests effectués par des individus équipés de dosimètres pour mesurer leur niveau d'exposition aux radiofréquences pendant 24 heures, comprenant donc la période de travail, de transport ou de marche dans la rue et enfin celle passée à leur domicile. Il ressort de cette étude que la plus forte source d'exposition moyenne provient de la radio FM (0,44 V/m), suivie par le *wifi* et le four à micro-ondes qui utilisent les mêmes longueurs d'onde (0,038 V/m). Viennent ensuite le téléphone sans fil et le téléphone 3G (0,037 V/m). Les chercheurs ont pu révéler que des pics d'exposition pouvait atteindre 2 à 4 V/m, notamment lors de l'utilisation du four micro-ondes. Cependant, le seuil à ne pas franchir en cas d'exposition des humains serait de 0,6 volt. Il ressort également d'une étude, réalisée par *Wireless technologie research* (WTR-USA), qu'au-delà de ce seuil, des effets dits « biologiques » peuvent se produire, notamment sur l'ADN. Ces résultats ont été confirmés par l'étude Reflex réalisée par la communauté européenne. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière et les suites qu'il entend donner à ces études.

Données clés

Auteur : M. René-Paul Victoria
Circonscription : Réunion (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59324
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9182
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)